



Fédération Française
de Spéléologie

ATTESTATION

L'association

.....

s'engage :

- à se conformer entièrement aux statuts et règlements établis par la FFS et ses structures déconcentrées; et notamment à faire adhérer à la FFS tous ses membres pratiquant la spéléologie, le canyoning et/ou la plongée souterraine;
- à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par l'application des dits règlements;
- à respecter la déontologie de la pratique spéléologique définie par l'assemblée générale de la FFS.

Fait à

Le

Signature du Président

